

Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 29 septembre 2025

1

1. Assermentation	3
2. Appel.....	3
3. Approbation de l'ordre du jour	3
4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23.06.2025	3
5. Communications du Bureau.....	3
6. Communications de la Municipalité	3
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales.....	5
8. Préavis 07/2025 – Arrêté d'imposition.....	6
9. Préavis 08/2025 - Budget 2025 – Demande de modification des revenus fiscaux et demande de crédits au budget de fonctionnement	6
10. Préavis 09/2025 - Demande de crédit de CHF 70'000 TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS.....	7
11. Préavis 10/2025 - Demande de crédit de CHF 140'000 TTC pour le déploiement d'une gestion électronique des accès dans les bâtiments communaux	8
12. Préavis 11/2025 - Demande de crédit de CHF 78'000 pour le changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids et régularisation de dépenses de CHF 18'316.70 TTC pour l'entretien d'un appartement vacant sur l'exercice 2025	10
13. Préavis 12/2025 - Demande de crédit de CHF 500'000 pour le crédit cadre de la réfection routière	10
14. Election d'un membre pour la commission de gestion (démission M. Christophe PATARIN) ..	11
15. Divers et propositions individuelles	11
16. Annonce des préavis futurs	12

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique** qui est excusée ce soir, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 29 septembre 2025, ainsi qu'à M^{me} **Alice RUEL** du journal de la Côte.

1. Assermentation

Aucune. M. **Ivané OHANESSIAN** a démissionné nous attendons le nouveau conseiller M. **Patrick BRUTSCH** excusé ce soir. C'est notre 9^{ème} suppléant.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 39 conseillers sont présents, 13 sont excusés, 2 absents

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (38 OUI)

4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23.06.2025

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M. **Nicolas RAY** apporte des corrections concernant les orthographes de noms de famille des employés communaux. Concernant le préavis du Vermeilley, il précise que le loyer est de CHF 1500 pour la saison hivernal et non par mois comme indiqué.

M. **Pascal VOUTAT** souhaite modifier : « M. **Pascal VOUTAT** explique que le préavis annonçait que l'offre est forfaitaire et selon la SIA, ~~c'est~~ une offre forfaitaire ~~qui~~ ne peut pas varier. ~~Elle ne comprend pas les heures de travail.~~ Il ne devrait pas avoir de divers et imprévus dans le préavis. »

Le Procès-verbal du 23.06.2025 **est adopté tel que modifié** (36 OUI, 2 abstentions)

5. Communications du Bureau

Le **Président** explique que le dimanche des votations du 28.09.2025 c'est bien déroulé, avec un taux de participation de 60% et 1017 enveloppes reçues. Clôture du dépouillement à 11h36.

Le **Bureau** a reçu la démission de M. **Pascal VOUTAT** pour son mandat dans la commission des finances, une nouvelle election sera à l'ordre du jour du prochain Conseil du 27.10.2025.

Le Conseil extraordinaire du 27.10.2025 sera pour alléger le Conseil du mois de novembre, mais le **Président** demande d'être assez disponible pour travailler dans les commissions ad'hoc, vu la densité des préavis prévus. Concernant les élections communales le **Bureau** transmettra plus d'informations lors de ce Conseil extraordinaire.

6. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à M. **Nicolas RAY** qui nous donne les communications de M^{me} la **Syndique** absente.

Concernant le personnel communal : M. **BRAUER** apprenti agent d'exploitation, a mis fin à son contrat et a quitté sa deuxième année d'apprentissage.

Manifestation : concernant la fête nationale du 01.08.2025, celle-ci s'est bien passée mais il manque des bénévoles pour les stands sur place.

Vandalisme : Il y a eu le vol du panneau des votations à le Muids (dimanche on vote !), juste le panneau le cadre est sur place, ainsi que le câble de l'alimentation de la grue du Bix, puis enfin une caméra du chantier du Bix.

M. **Nicolas RAY** annonce concernant le CAD de le Muids : les questionnaires ont été envoyés à tous les habitants de le Muids et pour le moment le retour des propriétaires de Le Muids est plutôt en faveur de ce CAD.

Recours : il rappelle à la commission en matière de recours de trancher car la facture reste ouverte dans cette attente.

Enfin, il fait une remarque concernant le PV du 23.06.2025 en page 11, où M. **Mathieu WOLFF** aurait trouvé pertinent de connaître le montant de la location de l'Auberge, lors de son travail en commission des finances, mais lors de la séance de préparation sur le préavis en question M. **Mathieu WOLFF** était absent et cette information avait bien été transmise.

M. **Denis BERGER** annonce que la fête pour les 10 ans du SDIS a eu lieu sur les quatre sites et pour ses 10 ans l'ECA a soutenu l'achat du matériel. Pour Nyon, la caserne a reçu un tonne-pompe de 9000 litres, pour la caserne de St-Cergue le cobra avec lance ainsi qu'un pickup d'intervention. Sur notre commune, les interventions du SDIS sont en baisse avec 38 cas en 2024 représentant 316 heures de travail effectif : sept interventions de feu, huit de sauvetages divers, dont un accident de la route, quatre pollutions, six inondations, et huit techniques diverses (ascenseurs etc.). Elles sont réparties entre St-Cergue (22), Arzier-Le Muids (14), une à la Cure et une dans la nature. Le matériel est réparti principalement sur la caserne de Arzier-Le Muids de 500m² qui est pleine et l'étude pour une nouvelle caserne est en cours, cette étude sera soutenue par l'ECA.

Transport public : la fusion de NStCM et des bus TPN (Transports publics de la région nyonnaise) a eu lieu. Le nouveau nom de l'entité est : « Revue de Nyon/St-Cergue/Moret/TPN SA ». L'inventaire se compose de 10 rames Stadler, de 35 bus et un effectif de 207 employés. En 2024, le nombre d'utilisateurs a dépassé les 6'000'000 pour les bus et trains confondus, ce qui représente 10.5 MCHF provenant des titres de transports pour un montant total d'exploitation de CHF 35.8 millions. Le bilan final de l'exploitation de la compagnie consolidée est de MCHF 251.5 sous la surveillance de l'OFP et du représentant dans notre Canton.

Concernant l'ORPC : le bâtiment de Prangins, siège du district, a bénéficié, lors du CI, de l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 60'000 pour la mise en conformité de ce bâtiment.

M. **Frédéric GUILLOUD** annonce que la réfection de l'éclairage public est terminée et le plan lumière va être mis en service pour un objectif de consolider le confort d'utilisation avec la visibilité pour les piétons, l'intensité lumineuse minimale pour préserver la faune nocturne et sécurité des passages piétons. L'éclairage des passages piétons sera actif toute la nuit avec une diminution de 100 à 70% de luminosité de 22h00 à 00h00, puis de 50% et extinction 30 minutes

après le passage du dernier train. Les remarques et commentaires de la population sont à annoncer auprès de la Municipalité ou aux services des infrastructures. Le chemin de la Grange sera encore fermé pour une année suite aux travaux du Bix. Enfin les travaux de la Joy débiteront le 20 octobre sous réserve de la météo.

M. **Philippe ESSEIVA**, concernant le bâtiment du Bix, annonce que les travaux de génie civil avancent rapidement : la partie inférieure, y compris la dalle de la salle VD6 sont bétonnées. Dans les sous-sol, les murs en brique sont en cours de réalisation et les différents câbles sont installés. Dans les niveaux supérieurs le début des travaux de bétonnage se poursuit et la collaboration avec les installateurs électriciens et sanitaires également. Le début de travaux de charpente devrait avoir lieu cette année. A ce stade, la rentrée en août 2026 est maintenue. Le budget est respecté et aucun dépassement n'est à prévoir ; plus de CHF 29'000'000 pour l'instant adjudgé. Pour des raisons de sécurité la fermeture du chemin de la Grange et du terrain de foot seront maintenus.

Alpages : Les travaux d'induction d'eau avancent bien. Sur l'Arzière et la Petite Enne les travaux sont terminés et pour le creux du Croue et le Vermeilley la mise à l'enquête sera prochainement et le début des travaux au 2^e semestre 2026. Il remercie le Journal de la Côte pour le bel article. Durant les gros orages du mois d'août au Creux du Croue un chemin a été emporté et reste fermé pour l'instant.

Auberge : la toiture et la sous couverture est en meilleur état que prévu selon l'étude, une révision totale ne sera probablement pas nécessaire

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le délégué M. **Christian BRÜGGER** a participé à la séance du 27.08.2025 à Arzier-Le Muids. Le préavis 17/2025 pour une demande de crédit d'investissement pour la construction de la nouvelle STEP de CHF 92'000'000 a été accepté. Un préavis 18/2025 pour la demande de crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à la récupération de chaleur qui sera revendue a été accepté. Nous projetons un film sur la future construction de la STEP.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** n'a pas participé à la séance du CI AISGE du 24.09.2025 à St-Cergue. Elle nous lit le rapport de M. **Thomas KRIHA** : lors des communications du CODIR, celui-ci a pris note que le lien de confiance entre les membres du CI et le CODIR s'affaiblit et il promet de tout mettre en œuvre pour rétablir ce lien de confiance. La commission de gestion et finances recommandait de refuser le budget 2026 pour cause de postes surévalués, le CODIR propose un 1^{er} amendement puis la CoGeFin propose un 2^e amendement qui seront tous deux acceptés sur le préavis 04/2025 – budget 2025 qui sera accepté tel que bisamendé (13 OUI, 3 NON)

Lors d'un dernier CI du 21.11.2024, les membres de la CoBat avaient fait une interpellation sur l'organisation de l'AISGE qui était instable depuis quelques temps, l'Assemblée a reçu des réponses de la part du CODIR qui n'étaient pas satisfaisantes. Un dépôt d'une nouvelle interpellation a été déposée pour ce CI du 24.09.2025, le CODIR a formulé des réponses en amont du CI. Ces réponses ont été débattues et d'autres questions sont apparues. Le CODIR en a pris note et a promis d'y répondre rapidement tout en spécifiant qu'il fallait faire attention de ne pas faire de la Cogestion. L'organigramme de l'AISGE est attendu depuis novembre 2024. Dans

les divers, un conseiller a demandé au CODIR la possibilité d'étudier de quitter le RAT, le CODIR l'a déjà envisagé. Le bassin de l'AISGE est devenu assez grand pour ouvrir son propre réseau. Elle annonce le prochain CI extraordinaire le 10.12.2025 à Trélex.

Conseil Régional : Le délégué M. **Philippe DIEFFENBACHER** annonce la prochaine séance le 08.10.2025 à Eysins ou un préavis de crédit d'étude de CHF 115'000 pris sur le FRAT (fonds d'aide pour le tourisme) sur l'étude des quatre saisons sur la station de la Dôle, afin de rendre les infrastructures plus intéressantes toute l'année. Préavis 56 prévu sur les cotisations. Pour rappel les cotisations en 2022 ont augmenté de CHF 20 à 25 pour assainir la situation financière de Région de Nyon et maintenant que tout va mieux il demande une réduction de CHF 25 à 23.

RAT : Le délégué M. **Jean FLACH** annonce que la séance du RAT aurait dû avoir lieu le 25.09.2025 mais qu'elle est reportée le mois prochain.

SDIS Nyon-Dôle : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la réunion du 19.08.2025 pour son travail à la commission de gestion et finances pour débattre du préavis 19/2025 – budget 2026, la commission recommande d'accepter le préavis. Il participera à la prochaine séance du CI le 30.09.2025

ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance le 21.08.2025 pour son travail à la commission de gestion et finances pour débattre du préavis 17/2021-2026 – budget 2026 et du préavis 18/2025 – demande de crédit d'étude de CHF 67'000 pour la 2^e étape de travaux de rénovation et de mise en conformité du centre CEP de Prangins, la commission recommande d'accepter le préavis. Il a participé à la séance du CI le 17.09.2025 à Tannay où ces préavis ont été acceptés.

8. Préavis 07/2025 – Arrêté d'imposition

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**
La commission propose d'accepter le préavis 07/2025.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question. Nous passons au vote.

Le préavis 07/2025 est accepté à l'unanimité (37 OUI, 1 abstention)

9. Préavis 08/2025 - Budget 2025 – Demande de modification des revenus fiscaux et demande de crédits au budget de fonctionnement

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Nicolas VOUT** se réjouit de ce montant de revenu exceptionnel de CHF 1'500'000, mais il demande pourquoi la Municipalité souhaite changer le budget des dépenses par transparence auprès de l'Assemblée ? M. **Nicolas RAY** répond que le CHF 1'500'000 était imprévu,

mais il n'est pas inhabituel de venir avec des dépenses supplémentaires au budget et de demander des crédits complémentaires. Des travaux au moment de la création du budget 2025 n'étaient pas terminés et certaines dépenses n'étaient pas prévues en 2025. Certains travaux ont profité d'être fait sur cet année et non sur 2026. Si on n'utilise pas cet argent, on ne peut pas le mettre en réserve avec MCH2 comme fonds de réserve, il viendrait en augmentation du capital de la Commune, mais la Commune ne pourrait pas l'utiliser.

M. **Patrick ROUSSILLON** demande à qui appartient le bâtiment de la cure, l'église et l'appartement ? M. **Nicolas RAY** répond que l'église et le bâtiment appartiennent à la Commune et la cure au Canton de Vaud.

M. **François ESSELBORN** demande si tous ces travaux seront terminés sur 2025 et n'aurait-on pas besoin de revoir le budget 2026 ? M. **Nicolas RAY** précise qu'il existe des comptes transitoires. S'il reste des factures impayées sur 2025, elles seront imputées dans les comptes transitoires au budget 2026.

M. **Frédéric BOY** demande si on utilise pas cet argent est-ce qu'il sera perdu sur la péréquation financière sur le budget 2025. Partiellement oui répond M. **Nicolas RAY**.

M. **Patrick ROUSSILLON** demande dans cette optique de travaux de l'éclairage de profiter de mettre les variateurs sur les lampadaires sur cette année encore ? M. **Frédéric GUILLOUD** explique que la variation de la luminosité est déjà possible, mais les capteurs de présence ne sont pas encore mis en place. Pour ceux-ci, la Municipalité attend les retours du questionnaire soumis à la population, pour déterminer des passages qui auraient besoin de ce capteur. M. **Nicolas RAY** complète en précisant que l'éclairage public est pris sur l'investissement et donc sur présentation d'un préavis. M. **François ESSELBORN** indique qu'il y a 15 jours, tous le bas du village était dans le noir complet. M. **Frédéric GUILLOUD** confirme qu'une panne et/ou une mauvaise programmation est survenue.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** pense que la modification des cylindres des portes des bâtiments communaux est en doublon avec le préavis 10. M. **Nicolas RAY** précise que les locaux techniques n'étaient pas pris en considération dans le préavis 10 et c'est donc pour cette raison qu'ils figurent dans ce préavis de demande de crédit.

Nous passons au vote.

Le préavis 08/2025 est accepté à l'unanimité (38 OUI, 0 abstention)

10. Préavis 09/2025 - Demande de crédit de CHF 70'000 TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS
Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 09/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Flavio BOSCARDIN**. La commission propose d'accepter le préavis 09/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Pascal VOUTAT** demande à quoi correspond la garantie d'un an, car depuis 2018 la garantie sur les biens neufs est de deux ans ? Est-ce de l'occasion ? M. **Philippe ESSEIVA** prend note de cette question. M. **Flavio BOSCARDIN** confirme que la garantie selon la SIA est de deux ans dès réception des travaux, de cinq ans pour les défauts cachés et de dix ans pour des défauts cachés intentionnels.

M. **Michel AUGSBURGER** pense que cette place sera plus agréable avec les gradins, il s'inquiète des bruits engendrés par cette nouvelle place et il demande à la Municipalité ce qui est prévu pour les bruits ? M. **Philippe ESSEIVA** annonce que la Municipalité a été sensibilisée à cette question et qu'il est prévu des panneaux de recommandations pour respecter le voisinage (stopper le bruit à 22h00, ne pas mettre de musique trop forte etc.). Ceci devrait rester une place de jeux et aucun match ne sera organisé. M. **Michel AUGSBURGER** pense que les gradins sont pour justement organiser des matchs ? M. **Philippe ESSEIVA** assure qu'aucun match ne sera organisé par la Commune. M. **Denis BERGER** complète en précisant que ce n'est pas une place de sport mais une place de jeux. M. **Patrick ROUSSILLON** est surpris du prix de la maisonnette pour CHF 19'000 ? M. **Denis BERGER** explique que les enseignants ont demandé ce changement mais le choix de cette maisonnette n'est pas encore établi, mais un nouveau bloc de jeu sera déposé en remplacement de l'existant qui est délabré.

M. **Nicolas VOUT** est surpris du montant pour le point d'eau avec un robinet double pressoir pour CHF 7'500 et demande de prêter attention à la manière dont on dépense l'argent du contribuable ! M. **Denis BERGER** précise que le point d'eau a été demandé par les sociétés et d'autres personnes. Pour Arzier c'est une traversée de route, dépose d'une conduite et raccordement sur l'existant, les travaux sont donc plus conséquents que pour la place de jeux à Le Muids.

M. **Luca LOVALVO** demande, pour la sécurité des enfants, à quelle distance du talus les gradins sont-ils posés ? M. **Philippe ESSEIVA** précise qu'ils seront d'environ trois mètres.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 09/2025 est accepté (33 OUI, 3 NON, 2 abstentions)

11. Préavis 10/2025 - Demande de crédit de CHF 140'000 TTC pour le déploiement d'une gestion électronique des accès dans les bâtiments communaux

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Mathieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 10/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Frédéric GEWALT**. La commission propose d'accepter le préavis 10/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Pascal VOUTAT** reconnaît le côté pratique de ces badges. Cependant ce sont CHF 23'000 annuel dont CHF 8'000 d'entretien ; il rejoint la réflexion de M. **Nicolas VOUT** et pense que ce sont des demandes d'une Commune trop à l'aise financièrement ! M. **Philippe ESSEIVA** précise que c'est surtout une sécurité notamment pour l'école, car ce sont environ 40 clés qui

circulent ! Le contrôle des accès pour les bâtiments sera une sécurité, avec des badges qui seront programmés et pourront permettre le contrôle des accès des bâtiments. M. **Pascal VOUTAT** n'accepte pas cette réponse qui ne lui convient pas. Car selon les recommandations de la SUVA seulement certains accès doivent avoir ces sécurités. Ces CHF 23'000 dépensé par an ne lui conviennent pas pour le coté sécuritaire et pratique de cette demande. M. **Gilles GOETSCHIN** est également perplexe face à cette demande et à l'argumentaire apporté et il demande comment va être géré la demande de badge et la programmation ? M. **Philippe ESSEIVA** indique que les badges seront contrôlés et les heures d'ouvertures seront programmées, ceci évitera que certaines sociétés occupent des salles non réservées.

M. **Christophe BLEULER** remarque que les installations des serrures sont prévues au CCS, il demande si elles seront compatibles également pour le nouveau bâtiment du Bix ? Car des enseignants seront peut-être appelé à travailler sur les deux sites ? M. **Frédéric GUILLOUD** indique que le Bix appartient à l'AISGE et qu'il n'aura pas le même système de badge. M. **Denis BERGER** complète en précisant que les propriétaires sont différents : le CCS est à la Commune d'Arzier-Le Muids et le Bix est propriété de l'AISGE, chacun ayant son système de cylindres et badges.

M. **Mathias SCHUMANN** demande par combien d'enseignants utilisateurs de ces badges ces CHF 23'000 sont répartis par année ? M. **Philippe ESSEIVA** explique que ce n'est pas uniquement pour l'école, c'est également pour le CCE et le CCM, mais également pour tout l'ensemble des employés communaux, les badges seront nombreux ! Il ne peut pas indiquer précisément un nombre de personnes qui posséderont ce badge.

M. **Frédéric BOY** demande si les CHF 8'000 indiqué pour le logiciel sera utilisé par les employés ou par une entreprise externe ? M. **Philippe ESSEIVA** confirme que le personnel communal pourra gérer ce logiciel. Ce logiciel pourrait être mutualisé avec d'autres communes.

M. **Pascal VOUTAT** indique que l'AISGE a son propre système qui est certainement très pratique. S'il y a une économie de coût possible avec une mutualisation du logiciel avec d'autres communes, pourquoi ne pas prendre un système similaire qui par la suite pourrait être mutualisé avec le système pour la Commune et l'AISGE ? M. **Philippe ESSEIVA** précise que la Commune a demandé différentes offres. Le système qu'utilise l'AISGE nécessite des points de Wifi que le système choisi par la Commune n'en aura pas besoin. M^{me} **Ana HUBSCHER** précise qu'en page 2 du préavis les moyens d'accès seront compatibles, en travail de commission ad'hoc ils ont compris que cela serait le cas pour effectuer la mutualisation avec les badges de l'AISGE. M. **Quentin POMMAZ** confirme que les badges peuvent supporter deux systèmes, certain accès pourraient être migré en phase partielle sur des badges. La Commune avait fait la proposition de badge commun qui avait été refusée par l'AISGE. Les serrures deviennent obsolètes et l'AISGE devra tout de même effectuer le changement de système.

M. **Bernard NICOLET** complète que c'est un badge mais est-il transmissible de la même manière qu'une clé ? Au niveau responsabilité en cas de perte ou d'accès comment réagira la Commune ? M. **Philippe ESSEIVA** précise que la responsabilité sera sous la personne qui a demandé les accès avec un badge.

M. **Nicolas RAY** nous montre son trousseau de clés qui comporte trois badges et avec lequel il peut ouvrir la quasi-totalité des bâtiments. Les frais de location du CCM et CCS seront refacturée à l'AISGE (pour l'occupation des UAPE). Pour les CHF 8'000 une toute petite partie sera

pour la Commune et concernera le bâtiment communal. M. **Pascal VOUTAT** précise que le coût annuel est de CHF 23'000, ainsi les CHF 15'000 d'amortissement par année sont bien calculés car comme indiqué par M. **Quentin POMMAZ** le système de cylindres devient vite obsolète.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** demande qui désactivera un badge ? et la maintenance sera-t-elle disponible la nuit ? M. **Philippe ESSEIVA** répond qu'il n'y aura pas de maintenance nocturne mais en cas de perte les employés seront capables de désactiver le badge rapidement le matin suivant.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 10/2025 est accepté (20 OUI, 14 NON, 4 abstentions)
--

12. Préavis 11/2025 - Demande de crédit de CHF 78'000 pour le changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids et régularisation de dépenses de CHF 18'316.70 TTC pour l'entretien d'un appartement vacant sur l'exercice 2025

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Patrick WINKLER**. La commission propose d'accepter le préavis 11/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Mathieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 11/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Nicolas VOUT** demande sous le point 3 du préavis quels sont les divers et imprévus comptabilisés, alors qu'il y a déjà un divers d'entreprise pour CHF 1000 ? Peut-être pourrait-on supprimer ces CHF 1000. M. **Philippe ESSEIVA** indique ironiquement que les divers et imprévus seront groupé (divers de l'entreprise et divers et imprévus) pour CHF 4578 ? M. **Nicolas VOUT** trouve cette réponse non adaptée et rappelle que la Commune est soumise à une pression financière et que les dépenses continuent. Ce n'est pas négligeable ! Avec le Bix la facture pour les contribuables sera conséquente ! Quand M. **Nicolas RAY** dit c'est l'AISGE qui payera, car la Commune refacturera les frais de locations, les contribuables seront les mêmes ! c'est nous ! M. **Nicolas VOUT** propose d'amender le préavis : « *passer le montant octroyé de CHF 77'000 CHF au lieu des CHF 78'000 proposé en ôtant les CHF 1'000 des divers de l'entreprise* ».

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

L'amendement est accepté (28 OUI, 3 NON, 7 abstentions)

Le préavis 11/2025 est accepté tel qu'amendé (38 OUI)

13. Préavis 12/2025 - Demande de crédit de CHF 500'000 pour le crédit cadre de la réfection routière

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Raymond REUTELER**.
La commission propose d'accepter le préavis 12/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Mathieu WOLFF**
La commission propose d'accepter le préavis 12/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **François ESSELBORN** demande s'il y aura une participation du NStCM, concernant le dénivelé au passage à niveau sur le chemin des Pins ? M. **Frédéric GUILLOUD** indique que ce chemin sera corrigé mais sans la participation du NStCM car le chemin est communal. M. **Nicolas RAY** clarifie que la loi fédérale sur les transports publics dit que lors des travaux de l'entreprise est sur la Commune, les travaux sont payés par la Commune, mais l'inverse n'est pas vrai.

M. **Éric JAQUET** est surpris que depuis cinq ans qu'un préavis est demandé pour la réfection du chemin des Montagnes et que rien ne soit prévu dans ce préavis. M. **Frédéric GUILLOUD** Précise que ce préavis sera prévu en 2026.

M. **Olivier BADAN** demande la différence entre les montants pour les chemins communaux ou forestiers qui différencient la nature du chemin ? les agriculteurs circulent souvent sur ces chemins et les détériorent mais la différence du montant est-elle à cause d'eux ? Et constate que rien n'est prévu pour le chemin qui mène au Mont-Roux, qui est incirculable. M. **Frédéric GUILLOUD** précise que les CHF 63'000 sont globaux, les chiffres définitifs n'étaient pas connus lors de la création du préavis. Deux études ont été effectuées en parallèle pour les routes communales mais également pour les chemins agricoles et des montagnes. Mais dans le cadre du crédit cadre les solutions pourront être soit défini en chemin communal ou soit en chemin agricole et seront étudiés en fonction des opportunités. Une subvention sera obtenue pour les chemins forestiers. Il a eu une réunion au printemps, un chemin forestier devait être rénové par un subside et il y a eu un reliquat. Une enveloppe de subvention est prévue pour tout le Canton et la redistribue en fonction des besoins, mais la Commune va souvent de l'avant avec les offres et les études. En effet pour le chemin du Mont-Roux les accès sont compliqués et pour l'instant rien est envisagé comme réfection.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 12/2025 est accepté (37 OUI, 1 abstention)

14. Election d'un membre pour la commission de gestion (démission M. Christophe PATARIN)

Le **Président** demande des candidats : M. **Bernard NICOLET** propose M. **Nicolas VOUT** qui accepte.

M. Nicolas VOUT est élu par acclamations

15. Divers et propositions individuelles

M. **François ESSELBORN** demande la réutilisation des micros et sonos pour les séances de Conseils futures. Le **Président** indique que le bureau prend note.

M^{me} **Natacha RUFFET** lit et entend souvent la commune d'Arzier et souhaiterait que le nom de la Commune soit dit dans son entièreté et correctement, soit la Commune d'Arzier-Le Muids.

M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** avait annoncé son projet de l'épicerie participative et il manque des personnes qui adhèrent pleinement à ce projet. Présentation mardi 30.09.2025 à 19h00 au CCM. M. **Patrick ROUSSILLON** demande combien de loyer va payer l'épicerie participative ? M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** ne gère pas le budget et ne peut pas répondre précisément.

M. **Nicolas VOUT** remarque qu'à la déchetterie d'Arzier-Le Muids, il y a un tas de terre entouré de barrières de chantier et demande à quoi sert ce tas de terre ? C'est de la terre végétale de l'école du Bix qui est stockée pour des aménagements futurs répond M. **Philippe ESSEIVA** et elle est clôturée car des personnes se servaient en autonomie, complète M. **Denis BERGER**.

M. **Patrick PLE** revient sur le préavis 15/2023 sur la place de jeux qui devait être créée au-dessus du CCM pour CHF 94'000 et demande où en sont les oppositions ? M. **Denis BERGER** indique que les litiges persistent avec les propriétaires. La place actuelle reste telle quelle pour l'instant et les locaux seront repris par l'AISGE.

M. **Michel AUGSBURGER** souhaiterait connaître la suite par rapport aux votations validées de ce dimanche concernant la suppression de la valeur locative ? M. **Nicolas RAY** répond que la mise en application est prévue en 2028. Cette application de loi sera avec la nouvelle future Municipalité en place.

M. **Luca LOVALVO** demande s'il est possible de déplacer la table en bois pour avoir plus d'ombre sur la place de jeux de l'école d'Arzier. M. **Denis BERGER** prend note de cette demande.

M. **Patrick ROUSSILLON** demande des nouvelles du Cube de verre et de l'EVAM, ainsi que de la possible vente de ce terrain pour combler la créance ? M. **Nicolas RAY** indique que l'EVAM avait contacté la **Syndique** pour annoncer l'arrêt de ce projet et depuis plus rien de sa part. La vente de ce terrain étant libre avec son propriétaire, la Commune n'a pas de retour.

M. **Éric JAQUET** revient sur la demande de construction de la nouvelle caserne des pompiers et demande le lieu futur ? M. **Denis BERGER** indique que le site de St-Cergue est retenu car les autres communes n'ont plus de place.

16. Annonce des préavis futurs

M. **Nicolas RAY** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 27.10.2025 :

- PACom
- Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
- crédit de CHF 28'106. - TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburg.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.
La séance est levée à 22h15.

Le **Président**
Christophe PATARIN

La **Secrétaire**
Valérie ZEENDER

